

DÉPARTEMENT DE L'OISE

SÉANCES PLÉNIÈRES

Le Conseil départemental des jeunes se réunit en séance plénière, une à deux fois par an, sous la présidence du Président du Département de l'Oise ou de son représentant.



A l'occasion de la séance plénière d'installation, les Conseillers départementaux titulaires et suppléants sont accueillis à l'Hôtel du Département à Beauvais, en présence de leur famille, chefs d'établissement, adultes ressources des collèges, partenaires impliqués dans le dispositif.

INSTALLATION DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE

- Le fonctionnement du Conseil départemental des jeunes est expliqué,
- Le calendrier des réunions (séances plénières et commissions) de la première année de mandat est remis aux jeunes élus,
- L'écharpe pour les jeunes élus de chaque commission est remise par l'élu parrain.

La séance plénière de fin de 1^{ère} année de mandat est organisée dans un collège de l'Oise.

Elle est consacrée d'une part à l'élection des 5 Vice-présidents des commissions, à la présentation des projets à mettre en oeuvre lors de la 2^e année de mandat, et d'autre part au bilan de la 1^{ère} année de mandat.

La séance plénière de clôture sera consacrée essentiellement à la présentation des projets réalisés qui seront concrétisés et au bilan de la mandature des jeunes élus en présence des familles, des chefs d'établissement, des adultes ressources des collèges et des élus départementaux.



A noter : une séance plénière extraordinaire par an peut être organisée sur un thème précis.